

Conseil de Communauté du Grand Toulouse (CUGT)

vendredi 20 novembre 2009.

Adhésion à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales

PROJET de délibération N° ADM 01

Monsieur le Président, chers collègues

Ces dernières années, les logiciels libres ont largement fait la preuve de leur intérêt, et je vais en résumer les principaux avantages :

- Les licences libres donnent la liberté aux utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, de modifier et d'améliorer les logiciels, puisque le code source des programmes leur est accessible.
- Les solutions existantes sont très riches. Elles permettent déjà de répondre à nombre de besoins informatiques propres à une collectivité telle que la nôtre. Car beaucoup d'applications dites « propriétaires » trouvent leur équivalent dans le monde du logiciel libre.
- Ces logiciels sont efficaces. Leur modèle de développement est fondé sur l'émulation, ce qui donne lieu à une compétition collaborative où chacun apporte ses connaissances et sa créativité pour éditer le meilleur logiciel possible. Ce qui fait des logiciels libres des solutions souvent plus fiables et plus stables que les logiciels « propriétaires ».

Enfin, et surtout, les logiciels libres participent à la notion de bien et de service publics : une collectivité qui utilise et améliore un programme sous licence libre peut ainsi le rendre disponible à ses contribuables. Mais aussi à l'ensemble des collectivités françaises. Ce qui évite à chacune d'entre elles de payer pour le même logiciel, et favorise un usage sain des deniers publics.

Autant d'avantages qui font que Les Verts soutiennent depuis longtemps l'usage et le développement des logiciels libres...

... Et qui motivent la plus totale adhésion des élus Verts à cette délibération.

Nous souhaitons vivement que l'adhésion de notre collectivité à cette association se traduise par une utilisation croissante de ces logiciels en son sein.